



Ville de **MARLES-LES-MINES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**  
**DU MAIRE**



**DÉCISION DU MAIRE N° 40-2023 DU 02 OCTOBRE 2023 PUBLIÉE LE 02 OCTOBRE 2023**

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE - SECTEUR RUE DE LA TRAMONTANE – MAITRISE D'OEUVRE**

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre ;

**Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux de voirie, rue de la Tramontane, Rue de Chergui et Rue du Simoun », à Marles-les-Mines ;

**Considérant** la nécessité d'établir un contrat de maîtrise d'œuvre ;

**Considérant** la proposition du Cabinet V2R Ingénierie & Environnement, 48 bis, route de Desvres, 62200 SAINT MARTIN BOULOGNE.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

**DECIDE**

De confier au Cabinet V2R Ingénierie & Environnement, 48 bis, route de Desvres, 62200 SAINT MARTIN BOULOGNE, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux précités, pour 19.000,00 € HT, soit 22.800,00 € TTC.

**PRECISE**

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

**INFORME**

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 02 octobre 2023

*Pour expédition conforme,*

*Le Maire,*

Eric EDOUARD